République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 26 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absents : 4 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etaient absents : M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-10
Objet : Désignation du secrétaire de séance

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.15 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 16

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE M. Christian QUILLAY en qualité de Secrétaire de Séance pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-10-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 27 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absents : 3 - Votants : 32

VOTE : Prend acte

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT (arrivé à 19h33), Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etaient absents : Mme Sylvie RIGAULT, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-20
Objet : Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal suite à la démission d'un Adjoint au Maire

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'article L. 270 du Code électoral
- Vu la démission de Monsieur Christian GENET, Adjoint au Maire en charge du Cadre de vie, du logement, de la propreté et du développement durable, reçue en date du 17 février 2023 et qui a pris effet à compter du 1er mars 2023 suite à l'acceptation de Monsieur le Préfet
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal du Mée-sur-Seine sur le mandat 2020/2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'entrée dans le Conseil Municipal de Le Mée-sur-Seine de Madame Justine KENGNE, à compter du 1er mars 2023, en qualité de suivant de la liste « Le Mée pour vous, Le Mée pour tous » présentée aux électeurs lors du renouvellement général des Conseils Municipaux en mars 2020.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-20-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-20-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : Voir ci-dessous

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT (arrivée à 19h37), Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ (arrivée à 19h34), Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-30
Objet : Election d'un 9ème Adjoint au Maire

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2122-2, L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2 et L. 2121-29
- Vu la Délibération n°2020DCM-05-40 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 sur la fixation du nombre d'adjoints au Maire
- Vu la Délibération n°2020DCM-05-50 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 sur l'élection des adjoints au Maire
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant qu'il convient d'élire un 9ème Adjoint au Maire après la démission de Monsieur Christian GENET, Adjoint au Maire en charge du Cadre de vie, du Logement, de la Propreté et du Développement durable, qui a exprimé le 17 février 2023 à M. le Préfet et M. le Maire la volonté de ne plus siéger au sein du Conseil Municipal à compter du 1er mars 2023, en raison d'un déménagement dans une autre région pour rapprochement familial

M. Franck VERNIN, Maire, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un 9ème Adjoint. Madame Maxelle THEVENIN est candidate. Il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Angélique DECROS et Monsieur Hamza ELHIYANI.
Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-30-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Après le vote et dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 34
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A OBTENU Madame Maxelle THEVENIN : Vingt-six (26) voix

Madame Maxelle THEVENIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9ème **Adjointe au Maire** et a été immédiatement installée.

Le nouvel ordre du tableau du Conseil Municipal déterminant le rang de ses membres est annexé à la présente délibération.

Les résultats figureront sur le procès-verbal de l'élection d'un adjoint.

La présente élection fera l'objet de mesures de publicité dans les conditions et formes prévues par les articles L. 2122-12 et R. 2122-1 du CGCT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-30-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-40
Objet : Remplacement d'un élu et nouvelle composition au sein de la Commission municipale cadre de vie, propreté et technique

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-22 et L. 2121-29
- Vu la Délibération n°2020DCM-06-50 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 sur la création des commissions municipales et désignations des membres
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal du Mée-sur-Seine pour le mandat électoral 2020/2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant qu'il convient de désigner un Conseiller Municipal pour remplacer Monsieur Christian GENET, démissionnaire et ce afin d'assurer le respect du principe de la représentation proportionnelle au sein des commissions municipales
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION d'un de ses représentants élu au sein de la Commission municipale cadre de vie, propreté et technique en remplacement de Monsieur Christian GENET.

DESIGNE Monsieur Hamza ELHIYANI en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein de la Commission municipale cadre de vie, propreté et technique.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-40-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

PRECISE QUE la nouvelle composition de la Commission municipale cadre de vie, propreté et technique au 23 mars 2023 est la suivante :

- Mme Maxelle THEVENIN
- M. Hamza ELHIYANI
- M. Taoufik BENTEJ
- M. Charles LEFRANC
- M. Benoît BATON
- Mme Sylvie RIGAULT
- M. Renaud POIREL
- M. Denis GRIVALLIERS
- M. Robert SAMYN
- Mme Sylvie GUÉZODJÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-40-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 31 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-50
Objet : Remplacement d'un élu et nouvelle composition au sein de la Commission municipale Solidarité, handicap et seniors

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-22 et L. 2121-29
- Vu la Délibération n°2020DCM-06-50 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 sur la création des commissions municipales et désignations des membres
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal du Mée-sur-Seine pour le mandat électoral 2020/2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant qu'il convient de désigner un Conseiller Municipal pour remplacer Monsieur Christian GENET, démissionnaire et ce afin d'assurer le respect du principe de la représentation proportionnelle au sein des commissions municipales
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION d'un de ses représentants élu au sein de la Commission municipale solidarité, handicap et seniors en remplacement de Monsieur Christian GENET.

DESIGNE Madame Justine KENGNE en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein de la Commission municipale solidarité, handicap et seniors.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-50-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

PRECISE QUE la nouvelle composition de la Commission municipale cadre de vie, propreté et technique au 23 mars 2023 est la suivante :

- Mme Ouda BERRADIA
- Mme Sylvie RIGAULT
- M. Neima TOUNKARA
- Mme Justine KENGNE
- Mme Nadia DIOP
- Mme Sophie IMOUZOU
- Mme Maggy PIRET
- M. Georges AURICOSTE
- Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN
- Mme Angélique DECROS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-50-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT (arrivée à 19h37), Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ (arrivée à 19h34), Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-60
Objet : Remplacement d'un élu et nouvelle composition des représentants élus au sein de la Commission communale d'accessibilité

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-21, L. 2121-29 et L.2143-3
- Vu la Délibération n°2022DCM-05-50 du Conseil Municipal du 24 mai 2022 sur la désignation pour le reste du mandat, des 6 représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission communale d'accessibilité
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal du Mée-sur-Seine pour le mandat électoral 2020/2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant qu'il convient de désigner un Conseiller Municipal pour remplacer Monsieur Christian GENET, démissionnaire et ce afin d'avoir 6 représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission communale d'accessibilité
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION d'un de ses représentants élu au sein de la Commission communale d'accessibilité en remplacement de Monsieur Christian GENET.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-60-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

DESIGNE Monsieur Denis GRIVALLIERS en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein de la Commission communale d'accessibilité.

PRECISE QUE la nouvelle composition des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission communale d'accessibilité au 23 mars 2023 est la suivante :

- M. Franck VERNIN
- Mme Ouda BERRADIA
- M. Denis GRIVALLIERS
- Mme Sylvie RIGAULT
- M. Neima TOUNKARA
- M. Jean-Paul DELOURME

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-60-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 28

VOTE : A l'unanimité - Pour : 28 - Contre : - Abstentions : 6 (M. R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme S. GUÉZODJÉ et Mme A. DECROS)

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT , Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-70
Objet : Remplacement d'un élu et nouvelle composition des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2121-33
- Vu la Délibération n°2020DCM-06-70.2 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 sur la désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal du Mée-sur-Seine pour le mandat électoral 2020/2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant que chaque commune membre du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) doit être représentée par deux titulaires et un suppléant, il convient de désigner un Conseiller Municipal pour remplacer Monsieur Christian GENET, démissionnaire
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-70-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

PROCEDE A L'ELECTION d'un de ses représentants élu au sein du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) en remplacement de Monsieur Christian GENET.

DESIGNE Madame Maxelle THEVENIN en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

PRECISE QUE la nouvelle composition des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) au 23 mars 2023 est la suivante :

Titulaires :

- Mme Maxelle THEVENIN
- M. Charles LEFRANC

Suppléant :

- M. Benoît BATON

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-70-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-80
Objet : Remplacement d'un élu et nouvelle composition au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2121-33
- Vu la Délibération n°2020DCM-06-70.4 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 sur la fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Vu la Délibération n°2020DCM-06-70.4.1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 sur la désignation des délégués du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Vu la Délibération n°2022DCM-03-80 du Conseil Municipal du 30 mars 2022 sur le remplacement d'un Conseiller Municipal et nouvelle composition au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Vu le règlement intérieur du Conseil municipal du Mée-sur-Seine pour le mandat électoral 2020/2026,
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant qu'il convient de désigner un Conseiller Municipal pour remplacer Monsieur Christian GENET, démissionnaire et ce afin d'être huit administrateurs du CCAS parmi les membres du Conseil Municipal
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-80-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION d'un de ses représentants élu au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en remplacement de Monsieur Christian GENET.

DESIGNE Madame Justine KENGNE en remplacement de Monsieur Christian GENET démissionnaire, au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

PRECISE QUE la nouvelle composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 23 mars 2023 est la suivante :

- Mme Ouda BERRADIA
- Mme Sylvie RIGAULT
- M. Neima TOUNKARA
- M. Georges AURICOSTE
- M. Taoufik BENTEJ
- Mme Justine KENGNE
- Mme Angélique DECROS
- M. Jean-Paul DELOURME

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-80-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 28

VOTE : A l'unanimité - Pour : 28 - Contre : - Abstentions : 6 (M. R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme S. GUÉZODJÉ et Mme A. DECROS)

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-90
Objet : Remplacement de l'élu délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2121-33
- Vu la Délibération n°2020DCM-06-70.10 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 sur la désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal du Mée-sur-Seine pour le mandat électoral 2020/2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne pour remplacer Monsieur Christian GENET, démissionnaire
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION du représentant élu au sein du Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne en remplacement de Monsieur Christian GENET.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-90-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

DESIGNE Monsieur Serge DURAND en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein du Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-90-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-100

Objet : Remplacement d'un élu et nouvelle composition des membres issus du Conseil Municipal au sein de la Commission de délégation de service public

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1411-1, L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4, D. 1411-5, L. 2121-21 et L. 2121-29
- Vu la Délibération n°2020DCM-06-160 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 fixant les modalités de dépôt des listes des candidatures pour l'élection de la commission
- Vu la Délibération n°2020DCM-07-180 du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 sur l'élection des membres de la Commission de délégation de service public
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal du Mée-sur-Seine pour le mandat électoral 2020/2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant qu'il convient de désigner un Conseiller Municipal pour remplacer Monsieur Christian GENET, démissionnaire et ce afin d'être dix membres issus du Conseil Municipal (5 titulaires et 5 suppléants) au sein de la Commission de délégation de service public
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION d'un de ses représentants élu au sein de la Commission de délégation de service public en remplacement de Monsieur Christian GENET, qui était suppléant.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

DESIGNE Madame Maxelle THEVENIN en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein de la Commission de délégation de service public.

PRECISE QUE la nouvelle composition des membres issus du Conseil Municipal au sein de la Commission de délégation de service public au 23 mars 2023 est la suivante :

Titulaires :

- M. Franck VERNIN (Président)
- M. Serge DURAND
- Mme Jocelyne BAK
- M. Christian QUILLAY
- M. Robert SAMYN

Suppléants :

- Mme Maxelle THEVENIN
- Mme Michèle EULER
- M. Didier DESART
- M. Taoufik BENTEJ
- M. Jean-Pierre GUERIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-110
Objet : Remplacement d'un élu, nouvelle composition des membres issus du Conseil Municipal et des associations d'usagers au sein de la Commission consultative des services publics locaux

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1413-1, L. 2224-12 et L. 2121-29
- Vu la Délibération n°2020DCM-07-190 du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 sur la mise en place de la Commission consultative des services publics locaux, fixation de sa composition et désignation des membres
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal du Mée-sur-Seine pour le mandat électoral 2020/2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant qu'il convient de désigner un Conseiller Municipal pour remplacer Monsieur Christian GENET, démissionnaire et ce afin d'être toujours :
  - Huit représentants issus du Conseil Municipal (4 titulaires et 4 suppléants) au sein de la Commission consultative des services publics locaux
  - Quatre représentants des associations d'usagers (2 titulaires et 2 suppléants)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-110-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION d'un de ses représentants élu au sein de la Commission consultative des services publics locaux en remplacement de Monsieur Christian GENET, qui était suppléant.

DESIGNE Madame Maxelle THEVENIN en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein de la Commission consultative des services publics locaux.

PRECISE QUE la nouvelle composition des membres issus du Conseil Municipal au sein de la Commission consultative des services publics locaux au 23 mars 2023 est la suivante :
Titulaires :
- M. Serge DURAND
- Mme Jocelyne BAK
- M. Christian QUILLAY
- M. Robert SAMYN

Suppléants :
- Mme Maxelle THEVENIN
- M. Georges AURICOSTE
- Mme Nadia DIOP
- M. Jean-Pierre GUERIN

PRECISE QUE la composition des membres issus des associations d'usagers au sein de la Commission consultative des services publics locaux au 23 mars 2023 est toujours la suivante :
Titulaires :
- M. Michel BILLECOCQ
- Mme Monique DELABY

Suppléants :
- M. Jean-Pierre MASQUELIER
- Mme Chantal LESIEUX

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-110-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 – Absent : 1 - Votants : 28

VOTE : A l'unanimité - Pour : 28 - Contre : - Abstentions : 6 (M. R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme S. GUÉZODJÉ et Mme A. DECROS)

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-120
Objet : Remplacement de l'élu représentant du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Spéciale, des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-33, L. 2121-21 et L. 1524-5
- Vu la Délibération n°2020DCM-07-220 du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 sur la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement, désignation du membre de l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal du Mée-sur-Seine pour le mandat électoral 2020/2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement pour remplacer Monsieur Christian GENET, démissionnaire
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-120-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

PROCEDE A L'ELECTION du représentant élu au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement en remplacement Monsieur Christian GENET.

DESIGNE Monsieur Hamza ELHIYANI en remplacement de Monsieur Christian GENET pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement, composée des 15 actionnaires suivants :

- Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,
- Commune de Boissise-le-Roi,
- Commune de Voisenon,
- Commune de Livry-sur-Seine,
- Commune de Saint-Germain-Laxis,
- Commune de Montereau-sur-le-Jard,
- Commune de Rubelles,
- Commune de Le Mée-sur-Seine,
- Commune de Melun,
- Commune de Seine-Port,
- Commune de La Rochette,
- Commune de Boissise-la-Bertrand,
- Commune de Boisettes,
- Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry,
- Commune de Vaux-le-Pénil.

DESIGNE Monsieur Hamza ELHIYANI pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement.

AUTORISE Monsieur Hamza ELHIYANI à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.

AUTORISE son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-120-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-130
Objet : Remplacement d'un Conseiller Municipal et nouvelle composition au sein du Conseil de quartier Croix Blanche

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-23, L. 2121-29 et L. 2122-10
- Vu la Délibération n°2020DCM-06-70.26 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 sur la désignation des délégués du Conseil Municipal aux Conseils de quartier du Mée-sur-Seine
- Vu le règlement intérieur du Conseil municipal du Mée-sur-Seine pour le mandat électoral 2020/2026,
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2022
- Considérant qu'il convient de désigner un Conseiller Municipal pour remplacer Madame Julienne TCHAYE et ce afin d'être trois parmi les membres du Conseil Municipal dont 1 élu de la minorité
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION d'un de ses représentants élu au sein du Conseil de quartier Croix Blanche en remplacement de la Conseillère Municipale Madame Julienne TCHAYE.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-130-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

DESIGNE Madame Justine KENGNE en remplacement de la Conseillère Municipale Madame Julienne TCHAYE au sein du Conseil de quartier Croix Blanche.

PRECISE QUE la nouvelle composition du Conseil de quartier Croix Blanche au 23 mars 2023 est la suivante :

- Elu de la majorité : Mme Jocelyne BAK
- Elu de la majorité : Mme Justine KENGNE
- Elu de la minorité : Mme Angélique DECROS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-130-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-140
Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2023

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2023 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

MAIRIE DU MÉE-SUR-SEINE (77)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-140-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 28

VOTE : A l'unanimité - Pour : 28 - Contre : - Abstentions : 6 (M. R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme S. GUÉZODJÉ et Mme A. DECROS)

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-160
Objet : Approbation du Compte de gestion 2022

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1612-12 et suivants et L. 2121-31
- Vu le Compte de gestion 2022 établi par le Comptable
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique le 13 mars 2023
- Considérant que les écritures du Compte de gestion 2022 sont conformes à celles du Compte administratif pour le même exercice
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ARRÊTE le Compte de gestion 2022, dressé par M. Bernard Fleury, Comptable public de la Trésorerie Melun-Val-de-Seine, visé et certifié par l'ordonnateur, qui fait apparaitre les résultats suivants :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-160b-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses de l'exercice 2022	30 738 338,79	11 296 182,42	42 034 521,21
Recettes de l'exercice 2022	33 472 640,95	14 608 567,22	48 081 208,17
Résultat de l'exercice	**2 734 302,16**	**3 312 384,80**	**6 046 686,96**
Report de l'exercice 2021 - Déficit		4 875 316,48	
Report de l'exercice 2021 - Excé	1 351 449,60		
Résultat de clôture	**4 085 751,76**	**- 1 562 931,68**	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-160b-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-170
Objet : Election du Président de séance avant le débat et le vote du Compte administratif 2022

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.14 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 9

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ÉLIT Monsieur Serge DURAND

En qualité de Président de Séance avant le débat et le vote du Compte administratif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

MAIRIE DU MÉE-SUR-SEINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-160-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 26

VOTE : A l'unanimité - Pour : 26 - Contre : - Abstentions : 6 (M. R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme S. GUÉZODJÉ et Mme A. DECROS) - **I s'est retiré au moment des discussions et du vote** (M. F. VERNIN)

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN (M. le Maire a assisté à la présentation du diaporama mais n'a pas assisté aux discussions en se retirant de la salle et a repris sa place après le vote), M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-180
Objet : Présentation du Compte administratif 2022

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment en ses articles L. 1612-12 et suivants et L. 2121-31
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, les dépenses effectuées, celui des mandats délivrés et le Compte administratif dressé par Monsieur le Maire
- Vu le Compte de gestion 2022 établi par le Comptable
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Vu l'article L.2121-14 du CGCT prévoyant que le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote du Compte administratif et ne peut pas présider la séance pour la présente délibération
- Considérant que le résultat du Compte administratif 2022 est conforme au Compte de gestion 2022 établi par le Comptable
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE le Compte administratif 2022 qui lui est présenté en annexe par chapitre en fonctionnement et en investissement (Dépenses et Recettes) avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

ADOPTE dans son ensemble le Compte administratif 2022 de la Ville du Mée-sur-Seine qui fait apparaitre les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses de l'exercice 2022	30 738 338,79	11 296 182,42	42 034 521,21
Recettes de l'exercice 2022	33 472 640,95	14 608 567,22	48 081 208,17
Résultat de l'exercice	**2 734 302,16**	**3 312 384,80**	**6 046 686,96**
Report de l'exercice 2021 - Déficit		4 875 316,48	
Report de l'exercice 2021 - Excé	1 351 449,60		
Résultat de clôture	**4 085 751,76**	**- 1 562 931,68**	
RAR dépenses		963 798,42	
RAR recettes		335 430,91	
Besoin de financement de la section d'investissement		**2 191 299,19**	
Résultat global de clôture	**1 894 452,57**		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 28

VOTE : A l'unanimité - Pour : 28 - Contre : - Abstentions : 6 (M. R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme S. GUÉZODJÉ et Mme A. DECROS)

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-190
Objet : Affectation de résultats du Compte administratif 2022

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2311-5 et R. 2311-11
- Vu le Compte administratif 2022
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant les résultats de clôture suivants :
  - Fonctionnement (excédent) : 4 085 751.76 €
  - Investissement (déficit) : 1 562 931.68 €
- Considérant le solde (déficit) des restes à réaliser : 628 367.51 €
- Considérant la nécessité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 2 191 299.19 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

› De constater le déficit de clôture de la section d'investissement (chapitre/compte 001) : **1 562 931.68 €**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-190-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

- D'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de la manière suivante :
  - Excèdent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10, compte 1068) : **2 191 299.19 €**
  - Solde d'exécution positif reporté (chapitre/compte 002) : **1 894 452.57 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-190-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-200
Objet : Vote des taux 2023 des contributions directes

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général des impôts, notamment en son article 1639A
- Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale directe
- Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) transmis à chaque membre du Conseil Municipal
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique le 13 mars 2023
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le taux des contributions directes pour l'année 2023 à :

- Taxe sur le Foncier Bâti **44.62% (taux inchangé)**
- Taxe sur le Foncier non bâti **100.40% (taux inchangé)**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires **16.00% (taux inchangé)**

RAPPELLE que le taux de foncier bâti comprend la part départementale de 18% attribuée à la commune en 2021 dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 28 - Contre : 6 (M. R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme S. GUÉZODJÉ et Mme A. DECROS) ***- Abstentions :***

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-210
Objet : Vote du Budget Primitif 2023

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2311-1 à L.2343-2 et R. 2311-1 à R. 2313-7 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 modifiée
- Vu la Délibération du 9 février 2023 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire
- Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023
- Vu le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2022 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal
- Vu la Délibération du présent Conseil Municipal décidant de l'affectation du résultat de 2022
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

CONFIRME que la Commune vote son budget par nature et par chapitre en fonctionnement et en investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-210-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

PRECISE que le Budget Primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022 préalablement votés au cours de la même séance.

ADOPTE le Budget Primitif 2023 strictement équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

- Fonctionnement : **34 037 446.57 €**
- Investissement : **20 395 409.10 €**

Fonctionnement :

Les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	DEPENSES
011	Charges à caractère général	9 776 179.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 805 200.00
65	Autres charges de gestion courante	1 084 927.06
66	Charges financières	639 964.00
67	Charges exceptionnelles	7 100.00
022	Dépenses imprévues	20 000.51
023	Virement à la section d'investissement	1 849 634.00
042	Opérations d'ordre entre sections	854 442.00
	Dépenses de l'exercice	**34 037 446.57**

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RECETTES
013	Atténuations de charges	350 000.00
70	Produits des services	1 961 086.00
73	Impôts et taxes	15 823 686.00
74	Dotations et participations	13 466 092.00
75	Autres produits de gestion courante	511 600.00
77	Produits exceptionnels	27 000.00
042	Opération ordre de transfert entre sections	3 530.00
	Recettes de l'exercice	**32 142 994.00**
	Excédent de fonctionnement reporté 002	1 894 452.57
	Total cumulé des recettes	**34 037 446.57**

Investissement :

Les chapitres/opérations suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	DEPENSES
20	Immobilisations incorporelles	91 101.20
21	Immobilisations corporelles	4 551 634.35
-	Opérations d'équipement	6 857 322.87
16	Emprunts et dettes assimilés	2 140 266.00
040	Opérations d'ordre entre sections	3 530.00
041	Opérations patrimoniales	5 188 603.00
	Dépenses de l'exercice	**18 832 477.42**
001	Déficit reporté	1 562 931.68
	Total cumulé des dépenses	**20 395 409.10**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-210-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RECETTES
13	Subventions d'investissement	1 541 430.91
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 030 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 191 299.19
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 740 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 849 634.00
040	Opérations d'ordre entre sections	854 442.00
041	Opérations patrimoniales	5 188 603.00
	Total cumulé des recettes	**20 395 409.10**

EXCEPTÉ une partie du chapitre 65 pour laquelle les conditions de vote sont décrites ci-après.

PRECISE qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions détaillée à l'annexe a été votée distinctement des autres chapitres du budget, les Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE BP 2023	Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant (élu étant président d'association, membre du Conseil d'administration, membre du bureau)	Nombre de votants	Adopté par
AMICALE DES LOISIRS ET SORTIES DU PERSONNEL COMMUNAL DE LE MEE-SUR-SEINE	M. Serge DURAND, Mme Laure HALLASSOU (membres délégués CM)	32	26 voix pour et 6 voix contre
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	M. Franck VERNIN (président d'honneur), M. Georges AURICOSTE	31	25 voix pour et 6 voix contre
ASSAD RM	Mme Sylvie RIGAULT - Mme Ouda BERRADIA	32	26 voix pour et 6 voix contre
POLE AUTONOMIE TERRITORIAL (CLIC RIVAGE anciennement)	Mmes Ouda BERRADIA et Sylvie RIGAULT(membres délégués CM)	32	26 voix pour et 6 voix contre
COLLÈGE ELSA TRIOLET	M. Denis DIDIERLAURENT,Mme Laure HALLASSOU - titulaires, Mme Julienne TCHAYE et Maggy PIRET - suppléantes (membres délégués CM)	29	23 voix pour et 6 voix contre
COLLÈGE LA FONTAINE	M. Denis DIDIERLAURENT - titulaire, Mme Laure HALLASSOU - suppléante (membres délégués CM)	31	25 voix pour et 6 voix contre
LYCÉE GEORGE SAND	M. Denis DIDIERLAURENT - titulaire, Mme Laure HALLASSOU - suppléante (membres délégués CM)	31	25 voix pour et 6 voix contre
COMITÉ DE JUMELAGE	Mmes Sylvie RIGAULT, Julienne TCHAYE, Jocelyne BAK, Maggy PIRET, MM. Fabien FOSSE et Denis DIDIERLAURENT	26	20 voix pour et 6 voix contre
COMITE DES FÊTES	Mme Jocelyne BAK, MM. Benoît BATON, Fabien FOSSE	29	23 voix pour et 6 voix contre
COMITÉ MEEN DES MAISONS/BALCONS FLEURIS	Mme Jocelyne BAK (Présidente), M. Benoît BATON, M. Georges AURICOSTE	29	23 voix pour et 6 voix contre
LE MEE SPORTS CYCLISME	M. Serge DURAND	33	27 voix pour et 6 voix contre
LE MEE SPORTS FOOTBALL	M. Christian QUILLAY (Président)	33	27 voix pour et 6 voix contre
LE MEE SPORTS JUDO	M. Didier DESART (Professeur)	34	28 voix pour et 6 voix contre
LES ACCROS DE LA DANSE 77	Mme Sylvie RIGAULT (Présidente)	33	27 voix pour et 6 voix contre
LES JARDINS DU MEE SUR SEINE	MM. Benoît BATON et Taoufik BENTEJ - titulaires, Mme Nadia DIOP et M. Renaud POIREL - suppléants (membres délégués CM)	31	25 voix pour et 6 voix contre

PRECISE qu'en application de l'article 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, les subventions assorties de conditions d'octroi font l'objet d'une délibération distincte.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-210-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-210-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-220
Objet : Ouverture Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/ CP) 2023

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique le 13 mars 2023
- Considérant que les travaux de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire Camus sont estimés à 17 834 320 € TTC (travaux stricto sensu, hors frais annexes)
- Considérant que ces travaux devraient être réalisés entre 2023 et 2025
- Considérant que la procédure AP/CP permet de ne pas faire supporter sur un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de l'autorisation de programme ci-après :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-220-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

N° AP	Libellé	Montant de l'AP (TTC)	CP 2023	CP 2024	CP 2025
8	Travaux de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire Camus	17 324 320 €	5 024 512 €	6 154 904 €	6 654 904 €

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière afférentes à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-220-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : *M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme*
Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-230
Objet : Autorisation de signer la convention intercommunale de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L. 2211-1 et L. 2212-1
- Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.512-4 et suivants
- Vu la Loi 99-291 du 15 Avril 1999 modifiée relative aux Polices municipales
- Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité »
- Vu la Délibération n°2019.1.1.1 en date du 07 février 2019 du Conseil Communautaire portant autorisation de signer la convention intercommunale de coordination entre les forces de sécurité de l'état et la Police intercommunale de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ainsi que toute convention et tout protocole lié au fonctionnement de la Police intercommunale
- Vu la Délibération n°2021.7.51.202 en date du 15 décembre 2021 par laquelle les élus communautaires ont souhaité étendre les missions de la Police intercommunale à l'ensemble des missions de Police municipale, au bénéfice de toutes les communes intéressées, en journée, pour les communes dépourvues de Police municipale et la nuit pour toutes les communes, laquelle autorise, aussi, le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ou son représentant à consulter les communes membres afin de pouvoir recruter des agents de Police municipale en vue de les mettre en tout ou partie à disposition des communes et d'assurer le cas échéant l'exécution des décisions que le président prend au titre de Police qui lui ont été transférés en application de l'article L5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-230-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

- Vu les Délibérations n°2022.4.14.75, du 16 mai 2022 et 2022.6.24.123, du 26 septembre 2022, par lesquelles le Conseil Communautaire a autorisé le Président à recruter des agents de Police municipale, afin d'étendre progressivement, l'effectif maximum de 16 agents, d'ici à 2023
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2022DCM-02-120 en date du 10 février 2022 laquelle approuve le recrutement par le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), de Policiers municipaux intercommunaux en vue de les mettre en tout ou partie à la disposition de la Commune de Le Mée-sur-Seine et de l'ensemble des communes membres de la CAMVS et autorise le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), à procéder au recrutement de Policiers municipaux intercommunaux en vue de les mettre en tout ou partie de la Commune de Le Mée-sur-Seine et de l'ensemble des communes membres de la CAMVS
- Vu la Délibération n°2022DCM-12-110 en date du 15 décembre 2022 laquelle approuve la convention de mise à disposition d'agents de la Police intercommunale, autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'agents de la Police intercommunale avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, ainsi que tout documents s'y rapportant, notamment les éventuels avenants et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023
- Vu la Délibération n°2023.1.27.27 en date du 6 février 2023 du Conseil Communautaire autorisant le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à signer la convention intercommunale de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique le 13 mars 2023
- Considérant que la sécurité des communes membres de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine présente un intérêt général majeur tant pour les maires que pour les administrés du territoire
- Considérant l'évolution de la politique sécuritaire des communes membres de l'Agglomération et notamment en ce qui concerne la mise en place d'une Police intercommunale plénière
- Considérant la nécessité de prendre en compte une telle évolution à travers la conclusion d'une convention de coordination, formalisant ainsi le partenariat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine entre les Polices municipales, la Police intercommunale, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de Seine-et-Marne et le Groupement de Gendarmerie Départementale (GGD) de la Seine-et-Marne
- Considérant par ailleurs l'obligation de conclure, en application de l'article L. 512-4 du Code de la sécurité intérieure, une convention de coordination entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes membres de l'Agglomération adhérentes au dispositif « Police Intercommunale »
- Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention intercommunale de coordination entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'Etat

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention intercommunale de coordination de la Police municipale intercommunale et des forces de sécurité de l'Etat, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention intercommunale de coordination de la Police municipale intercommunale et des forces de sécurité de l'Etat, ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-230-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-230-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33
(M. GUERIN est sorti à 20h54 – n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait excusé non représenté : M. GUERIN (s'est absenté à 20h54)
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-240
Objet : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : « Pilotage du projet de territoire - Chargé de coopération Convention Territoriale Globale (CTG) »

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29 alinéa 1er
- Vu le Code de la sécurité sociale, notamment en ses articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3
- Vu le Code de l'action sociale et des familles
- Vu l'Arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF)
- Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)
- Vu le procès-verbal de la Commission d'action sociale du 2 juillet 2019 (présentation de la stratégie du déploiement de la CTG en Seine-et-Marne)
- Vu la Délibération n° 2023DCM-02-70 relative à la signature de la Convention Territoriale Globale entre la CAF et la Ville de Le Mée-sur-Seine
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique le 13 mars 2023
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-240-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune : « Pilotage du projet de territoire - Chargé de coopération Convention Territoriale Globale » couvrant la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2026, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant et effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-240-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33
(M. GUERIN est sorti à 20h54 – n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait excusé non représenté : M. GUERIN (s'est absenté à 20h54)
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-250
Objet : Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur la prestation de service du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), bonus territoire Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment en son article R. 227-1
- Vu le Code de l'éducation, notamment en son article R. 551-13
- Vu le Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs
- Vu la Délibération n° 2022DCM-06-160 du 30 Juin 2022 approuvant le renouvellement de la labellisation du Lieu d'Accueil Enfants Parents avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiales) et la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation du LAEP pour la période 2021-2025
- Vu le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune précité, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant l'évolution des règles de financement des prestations de service des LAEP
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne
- Considérant qu'il convient dès lors de tenir compte de cette évolution dans le cadre contractuel qui régit les relations entre la CAF et la commune pour le financement du LAEP, à savoir la convention d'objectifs et de financement

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-250-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service, avec la CAF de Seine-et-Marne, ci-annexé, pour le LAEP pour la période du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant à la convention d'objectifs et de financement, ci-annexé, ainsi que tous les documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

MAIRIE DU MÉE-SUR-SEINE

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-250-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33
(M. GUERIN est sorti à 20h54 – n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait excusé non représenté : M. GUERIN (s'est absenté à 20h54)
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-260
Objet : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur la prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et bonus associés sur la période 2022-2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment en son article R. 227-1
- Vu les orientations du Projet Social 2022-2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 13 mars 2023
- Considérant que le dispositif d'aide aux devoirs CLAS répond à un réel besoin pour les enfants du territoire

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service, avec la CAF de Seine-et-Marne, ci-annexée, pour le CLAS pour la période du 1er septembre 2022 au 30 Juin 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ci-annexée, ainsi que tous les documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-260-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-260-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN (revenu à 21h04), Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-270
Objet : Contrat d'objectifs et de moyens 2023 avec l'association sportive Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention
- Vu la Délibération n°2018DCM-03-200 du Conseil Municipal du 29 mars 2018 sur les contrats d'objectifs
- Vu la Délibération n°2022DCM-03-200 du Conseil Municipal concernant le contrat d'objectifs de Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball
- Vu l'évaluation des contrats d'objectifs en réunion du 28 novembre 2022
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme du 9 mars 2023
- Considérant que la refonte des contrats d'objectifs et de moyens, initiée par la commune, implique l'adoption d'une convention d'objectifs et de moyens d'un an renouvelable trois fois maximum par tacite reconduction

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat d'objectifs et de moyens pour une période d'un an renouvelable trois fois maximum par tacite reconduction avec l'association sportive Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-270-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-270-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 32
(M. QUILLAY, Président de LMS Football, n'a pas pris part au vote)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait excusée non représentée : Mme Justine KENGNE (sortie à 21h09)
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-280
Objet : Contrat d'objectifs et de moyens 2023 avec l'association sportive Le Mée Sports Football

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention
- Vu la Délibération n°2018DCM-03-200 du Conseil Municipal du 29 mars 2018 sur les contrats d'objectifs
- Vu la Délibération n°2022DCM-03-210 du Conseil municipal concernant le contrat d'objectifs de Le Mée Sports Football
- Vu l'évaluation des contrats d'objectifs en réunion du 28 novembre 2022
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme du 9 mars 2023
- Considérant que la refonte des contrats d'objectifs et de moyens, initiée par la commune, implique l'adoption d'une convention d'objectifs et de moyens d'un an renouvelable trois fois maximum par tacite reconduction

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat d'objectifs et de moyens pour une période d'un an renouvelable trois fois maximum par tacite reconduction avec l'association sportive Le Mée Sports Football.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-280-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Football ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-280-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE (revenue à 21h10), M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-290
Objet : Contrat d'objectifs et de moyens 2023 avec l'association sportive Le Mée Sports Handball

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention
- Vu la Délibération n°2018DCM-03-200 du Conseil Municipal du 29 mars 2018 sur les contrats d'objectifs
- Vu la Délibération n°2022DCM-03-220 du Conseil municipal concernant le contrat d'objectifs de Le Mée Sports Handball
- Vu l'évaluation des contrats d'objectifs en réunion du 28 novembre 2022
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme du 9 mars 2023
- Considérant que la refonte des contrats d'objectifs et de moyens, initiée par la commune, implique l'adoption d'une convention d'objectifs et de moyens d'un an renouvelable trois fois maximum par tacite reconduction

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat d'objectifs et de moyens pour une période d'un an renouvelable trois fois maximum par tacite reconduction avec l'association sportive Le Mée Sports Handball.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-290-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Handball ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-290-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-300
Objet : Contrat d'objectifs et de moyens 2023 avec l'association sportive Le Mée Sports Natation

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention
- Vu la Délibération n°2018DCM-03-200 du Conseil Municipal du 29 mars 2018 sur les contrats d'objectifs
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme du 9 mars 2023
- Considérant que le montant de la subvention accordée à l'association est supérieur à 23 000 €, il proposé la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens pour une période d'un an

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Natation pour l'exercice 2023, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Natation pour l'exercice 2023 ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-300-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-300-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-310
Objet : Attribution de subventions 2023 aux associations conventionnées

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29 et L2311-7
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001
- Vu la Circulaire n° 5811/SG du Premier Ministre du 29 septembre 2015 aux subventions accordées aux associations et à la conclusion des conventions d'objectifs
- Vu la Délibération n°2022DCM-12-60 du 15 décembre 2022 prévoyant le versement d'avances sur subventions 2023 aux associations
- Vu le Budget Primitif 2023 et notamment son annexe B1.7 - subventions versées dans le cadre du budget
- Vu les conventions d'objectifs et de moyens liant ces associations et la Ville du Mée-sur-Seine
- Vu l'avis de la commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme le 9 mars 2023
- Considérant la nécessité de procéder à un vote par délibération distincte du vote du budget pour les subventions assorties de conditions d'octroi en vertu de l'article L.2311-7 susmentionné

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-310-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

DÉCIDE d'accorder les subventions 2023 ci-dessous :

Association	Subvention totale 2023
Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel communal de Le Mée-sur-Seine	32 000.00 €
Le Mée Sports Handball	43 689.53 €
Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball	148 683.73 €
Le Mée Sports Football	186 506,62 €
Le Mée Sports Natation	2 836.22 €

DIT que les dépenses seront imputées au compte 6574 (chapitre 65) du budget communal.

PRECISE que ces montants inclus les acomptes attribués par la Délibération 2022DCM-12-60.

PRECISE qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, les subventions 2023 aux associations ont été votées et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau annexé.

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE BP 2023	Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant (élu étant président d'association, membre du Conseil d'administration)	Nombre de votants	Adopté par
Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel communal de Le Mée-sur-Seine	M. Serge DURAND, Mme Laure HALLASSOU	32	32 voix pour
Le Mée-Sports Football	M. Christian QUILLAY (Président)	33	33 voix pour

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-310-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-320
Objet : Convention d'accueil de bénévole au sein de la MJC Le Chaudron

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme du 9 mars 2023
- Considérant que la commune du Mée-sur-Seine privilégie, pour assurer certaines des activités prévues tout au long de l'année au sein de la MJC, le recours à des bénévoles disposant des compétences nécessaires pour exercer les missions confiées

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention type d'accueil de bénévole au sein de la MJC Le Chaudron, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'accueil de bénévole selon le modèle type ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents, pour l'exercice des activités suivantes au sein des services de la MJC Le Chaudron :

- Sculpture,
- Patchwork,
- Travaux d'aiguilles,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-320-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

- Taï-chi,
- Toute autre activité proposée par la MJC Le Chaudron.

PRECISE que les activités précitées ne sont pas exclusives, l'autorisation de conclure des conventions d'accueil de bénévole valant également pour toutes autres activités entrant dans le champ de compétence des services de la MJC Le Chaudron.

PRECISE que la commune souscrira une assurance multirisques de nature à couvrir les dommages causés ou subis par le bénévole qui intervient à l'occasion d'une mission de service public et que le bénévole devra souscrire une assurance comprenant la garantie de responsabilité civile

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-320-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-330
Objet : Autorisation de vendre une partie de la parcelle cadastrée section BM n° 824 sise Bois des Courtilleraies à Monsieur David MILEWSKI et Madame Sylvie BRIZAY (51 m²)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111.1, L. 2121-29 alinéa 1er, L. 2241-1 et R. 2241-2 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune et L. 2122-21
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 3221-1 et L. 3211-14
- Vu le titre VI du Livre III du Code civil relatif à la vente
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2022 approuvant le Plan Local d'Urbanisme modifié
- Vu le plan de cadastre, ci-annexé,
- Vu le plan de division ci-annexé
- Vu la proposition de la commune de céder une fraction de la parcelle cadastrée BM n° 824 (51 m²) du 24 novembre 2022, selon le plan de division ci-annexé, au prix de 4 850 € hors frais de notaire et de géomètre,
- Vu l'accord de Monsieur David MILEWSKI et Madame Sylvie BRIZAY en date du 9 décembre 2022 pour acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section BM n°824 (51 m²) appartenant à la Commune pour un montant de 4 850 €, hors frais de notaire et de géomètre (à la charge des acquéreurs)
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2023DCM-02-130 du 9 février 2023 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section BM n°824

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-330-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

- Vu l'avis des domaines en date du 27 octobre 2022, actualisé le 27 janvier 2023 et estimant ce bien à 408 €, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 14 mars 2023
- Considérant que la commune a engagé depuis près de trois ans une vaste campagne de régularisation foncière visant à protéger et valoriser le patrimoine communal, mais également à mettre en adéquation les découpages fonciers légaux/théoriques avec les découpages physiques/réels observés sur site
- Considérant que cette campagne a permis de mettre en lumière l'utilisation à titre exclusif, par un particulier, d'une fraction de la parcelle BM n° 824, propriété communale
- Considérant en effet qu'une fraction de la parcelle BM n° 824 est clôturée et utilisée par un particulier depuis de très nombreuses années, en bordure d'un espace boisé classé, à proximité des lignes hautes tensions
- Considérant qu'après analyse de la commune, une cession de cette fraction de parcelle audit particulier a été jugée plus pertinente qu'une réintégration « physique » dans le domaine public, dans la mesure où son maintien dans le domaine public ne présente aucune utilité et qu'une telle cession permettra un alignement avec les parcelles cadastrées BM n° 827 et BM n° 828, jusqu'à l'air de retournement et de stationnement faisant elle aussi partie de la vaste parcelle communale cadastré BM n° 824
- Considérant l'intérêt d'une telle opération foncière de régularisation

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre une partie de la parcelle cadastrée section BM n°824 d'une superficie de 51 m², sis Bois des Courtilleraies à Le Mée-sur-Seine pour un montant de 4 850 € à Monsieur David MILEWSKI et Madame Sylvie BRIZAY, selon le plan de division établi par un géomètre ci-annexé.

AUTORISE à ce titre Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes y afférents et notamment les actes notariés correspondants.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

MAIRIE DU MÉE-SUR-SEINE

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-330-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 17 mars 2023
Date de publication et d'affichage : 17 mars 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 29 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à Mme GUY, M. DESART à M. BATON, M. BENTEJ à Mme BAK, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme SCHYNKEL à M. DIDIERLAURENT
Etait absente : Mme Karine ROUBERTIE

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian QUILLAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 30 MARS 2023
Et Publication du : 31 MARS 2023

N° : 2023DCM-03-340
Objet : Convention de rétrocession d'un espace boisé remarquable Route de Boissise, parcelle cadastrée BV n° 409, entre la commune et la Société en Nom Collectif (SNC) Le Mée Boissise – Acquisition d'un espace boisé remarquable (10 614 m²)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111.1, L. 2121-29 alinéa 1er, L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune et L. 1311-10
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles R. 442-8 et suivants
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
- Vu le titre VI du Livre III du Code civil relatif à la vente
- Vu l'Arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes
- Vu le Plan Local d'Urbanisme et notamment l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 3 « Route de Boissise » et les dispositions relatives au déploiement de la « coulée verte »
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 14 mars 2023
- Considérant qu'une telle acquisition est pertinente pour la mise en œuvre de la « coulée verte »
- Considérant que cette acquisition n'est pas soumise à la saisine des domaines

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-340-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

APPROUVE le projet de convention de rétrocession ci-annexé entre la commune et la SNC LE MEE BOISSISE.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit projet de convention et tous documents y afférents, et à réaliser toutes démarches en ce sens.

APPROUVE l'acquisition d'une fraction de la parcelle cadastrée section BV n° 409 selon le plan de géomètre ci-annexé soit une surface globale de 10 614 m², à l'euro symbolique.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser toutes les démarches en ce sens et à signer tous actes/documents y afférents, et notamment les actes notariés correspondants.

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

MAIRIE DU MÉE-SUR-SEINE

Christian Quillay
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230323-2023DCM-03-340-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 31 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 35

VOTE : A l'unanimité - Pour : 35 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-10
Objet : Désignation du secrétaire de séance

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.15 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 16

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE M. Renaud POIREL en qualité de Secrétaire de Séance pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

P/O
Serge DURAND
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-10-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 31 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 35

VOTE : A l'unanimité - Pour : 35 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-20
Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

P.O
Serge DURAND,
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-20-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 31 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 35

VOTE : A l'unanimité - Pour : 35 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-40
Objet : Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne (CDG 77)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48
- Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale
- Vu la Délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne du 29 novembre 2022 approuvant les termes de la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne
- Vu la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 30 janvier 2023
- Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département
- Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même Code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite de la Caisse Nationale des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-40-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable
- Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »
- Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription

APPROUVE la convention unique pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit document cadre ci-annexé et ses éventuels avenants, ainsi que tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

P.O
Serge DURAND
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-40-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 31 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 35

VOTE : A l'unanimité - Pour : 35 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-50
Objet : Convention régionale d'aide au redressement de la copropriété Plein Ciel, sise 120 allée Plein Ciel au Mée-sur-Seine

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 30 janvier 2023
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 31 janvier 2023
- Considérant la convention quadripartite d'aide au redressement de la copropriété Plein Ciel proposée par la Région Île-de-France
- Considérant que la Région subordonne son aide au vote de ladite convention par le Conseil Municipal
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention quadripartite d'aide au redressement de la copropriété Plein Ciel.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée, ainsi que tous documents s'y rapportant, notamment les éventuels avenants.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-50-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

P.O
Serge DURAND
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-50-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 31 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 35

VOTE : A l'unanimité - Pour : 35 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-60
Objet : Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023 sur la base d'un rapport

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29 et L. 2312-1 imposant aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget
- Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son l'article 107
- Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 30 janvier 2023
- Vu le rapport retraçant les informations nécessaires au DOB transmis à chaque membre du Conseil Municipal, ci-annexé
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023, présenté ce jour.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-60-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

P/o
Serge DURAND
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-60-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 34
(M. GUERIN est sorti à 20h13 – n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME
Etait excusé non représenté : M. GUERIN (s'est absenté à 20h13)

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-70
Objet : Convention Territoriale Globale (CTG)

- Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29 alinéa 1er
- Vu le Code de l'action sociale et des familles
- Vu l'Arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF)
- Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)
- Vu le procès-verbal de la Commission d'action sociale du 2 juillet 2019 (présentation de la stratégie du déploiement de la CTG en Seine-et-Marne)
- Vu l'avis de la Commission éducation, jeunesse, enfance, petite enfance et politique de la ville du 30 janvier 2023
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2026, ci-annexée.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-70-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant et effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

Serge DURAND
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-70-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 34
(M. GUERIN est sorti à 20h13 – n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME
Etait excusé non représenté : M. GUERIN (s'est absenté à 20h13)

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-80

Objet : Signature de la convention d'objectifs et de financement bipartite pour la période 2023-2026 concernant le Relais Petite Enfance (RPE) ainsi que son avenant couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 : prestation de service, missions renforcées et bonus territoire CTG (Convention Territoriale Globale)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Délibération n° 12.04.190 du Conseil Municipal du 11 avril 2012 relative à la création d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) et sollicitant le concours financier de la Caisse d'Allocations familiales (CAF)
- Vu la Délibération n° 15.05.120 du Conseil Municipal du 28 mai 2015 relative à l'agrément du RAM, et approuvant la création d'un demi-poste supplémentaire d'animatrice du RAM
- Vu la Délibération n° 2017DCM-06-170 du Conseil Municipal du 30 juin 2017 approuvant la mise en œuvre d'un demi-poste supplémentaire d'animatrice du RAM, portant ainsi le nombre d'animatrice à deux
- Vu le Décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 (Loi ASAP) renommant les équipements Relais Assistantes Maternelles (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE) et redéfinissant les missions
- Vu la Délibération n° 2022 DCM-05-100 du Conseil Municipal du 24 mai 2022 validant le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance et ses nouvelles missions et prolongeant la convention d'objectifs et de financement concernant le Relais Petite Enfance (RPE)
- Vu la Délibération n° 2022DCM-06-70 du 30 juin 2022 prolongeant la durée de la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service (PS) Relais Petite Enfance (RPE) avec la Caisse d'Allocations Familiales au 31 décembre 2022
- Vu l'avis de la Commission éducation, jeunesse, enfance, petite enfance et politique de la ville du 30 janvier 2023
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-80-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement bipartite pour la durée 2023-2026 ainsi que l'avenant couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 concernant le Relais Petite Enfance (RPE) : prestation de service, missions renforcées et bonus territoire CTG (Convention Territoriale Globale), ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement bipartite pour la durée 2023-2026, son avenant couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, ainsi que tous documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

MAIRIE DE MÉE-SUR-SEINE (77)

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

P.O
Serge DURAND
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-80-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 34
(M. GUERIN est sorti à 20h13 – n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME
Etait excusé non représenté : M. GUERIN (s'est absenté à 20h13)

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-90
Objet : Prestation de Service Unique (PSU)- Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) –Avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2022/2025 (Nougatine-Les Pirates-Diabolo-Ribambelle), pour la période 2022/2023 (Aquarelle), pour la période 2022/2024 (Vanille-Chocolat)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la lettre-Circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 26 mars 2014, rappelant les dispositions de la Prestation de Service Unique (PSU)
- Vu la Délibération n° 2020DCM-06-220 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 approuvant la nouvelle convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU), avec la CAF de Seine-et-Marne, concernant la crèche AQUARELLE pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023
- Vu la Délibération n° 2021DCM-06-110 du Conseil Municipal du 24 juin 2021 approuvant la nouvelle convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU), avec la CAF de Seine-et-Marne, concernant la crèche VANILLE-CHOCOLAT pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024
- Vu la Délibération n° 2022DCM-05-110 du Conseil Municipal du 24 mai 2022 approuvant la nouvelle convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU), avec la CAF de Seine-et-Marne, concernant les crèches NOUGATINE, LES PIRATES, DIABOLO et la crèche familiale RIBAMBELLE pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025
- Vu les projets d'avenant aux conventions d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune précitées, ci-annexés

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-90-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

- Vu l'avis de la Commission éducation, jeunesse, enfance, petite enfance et politique de la ville du 30 janvier 2023
- Considérant l'évolution des règles de financement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE)
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne
- Considérant qu'il convient dès lors de tenir compte de cette évolution dans le cadre contractuel qui régit les relations entre la CAF et la commune pour le financement des EAJE, à savoir les conventions d'objectifs et de financement

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux conventions d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU), avec la CAF de Seine-et-Marne, ci-annexés, pour les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants suivants (EAJE) et pour les périodes suivantes :

Crèche NOUGATINE Crèche LES PIRATES Crèche DIABOLO Crèche familiale RIBAMBELLE	pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.
Crèche AQUARELLE	pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.
Crèche VANILLE-CHOCOLAT	pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants aux conventions d'objectifs et de financement, ci-annexés, ainsi que tous les documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

MAIRIE DU MÉE-SUR-SEINE

P.O
Serge DURAND
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-90-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 34
(M. GUERIN est sorti à 20h13 – n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME
Etait excusé non représenté : M. GUERIN (s'est absenté à 20h13)

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-100
Objet : Avenants aux conventions d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur les prestations de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), bonus territoire Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2024

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment en son article R. 227-1
- Vu le Code de l'éducation, notamment en son article R. 551-13
- Vu le Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs
- Vu la Délibération n° 2021DCM-05-150 du 20 Mai 2021 approuvant le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement pour les prestations de service Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire » et « Extrascolaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – 2021-2024
- Vu les projets d'avenant aux conventions d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune précitées, ci-annexés
- Vu l'avis de la Commission éducation, jeunesse, enfance, petite enfance et politique de la ville du 30 janvier 2023
- Considérant l'évolution des règles de financement des prestations de service des ALSH
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne
- Considérant qu'il convient dès lors de tenir compte de cette évolution dans le cadre contractuel qui régit les relations entre la CAF et la commune pour le financement des ALSH, à savoir les conventions d'objectifs et de financement

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-100-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux conventions d'objectifs et de financement relative aux prestations de service péri et extrascolaire, avec la CAF de Seine-et-Marne, ci-annexés, pour les ALSH pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants aux conventions d'objectifs et de financement, ci-annexés, ainsi que tous les documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

P.o
Serge DURAND
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-100-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 31 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 35

VOTE : Prend acte

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN (revenu à 20h28), Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-110
Objet : Rapport sur l'égalité femmes hommes

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2311-1-2 et D. 2311-16
- Vu la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique
- Vu la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes notamment en ses articles 61 et 77
- Vu le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales
- Vu le Protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013
- Vu la Circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du Protocole
- Vu la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme du 2 février 2023
- Considérant le rapport présenté en séance et annexé à la présente délibération

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport sur l'égalité femmes hommes ci-annexé.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-110-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

P.O
Serge DURAND,
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-110-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 35 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 35

VOTE : A l'unanimité - Pour : 35 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-120
Objet : Nouvelle dénomination de la Maison de la Petite Enfance en Maison de la Petite Enfance Josette ANTIGNAC

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1311-9 et suivants, L. 2121-29 alinéa 1
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2022 approuvant le Plan Local d'Urbanisme modifié
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 31 janvier 2023
- Considérant les services accomplis pour la commune par Madame Josette ANTIGNAC, anciennement élue de la Commune de Le Mée-sur-Seine en charge de l'éducation, notamment
- Considérant la volonté de la commune de rendre hommage à Madame ANTIGNAC en associant son nom à celui de la Maison de la Petite Enfance

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer la Maison de la Petite Enfance « Maison de la Petite Enfance Josette ANTIGNAC ».

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-120-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

P.O
Serge DURAND
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-120-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 31 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 35

VOTE : A l'unanimité - Pour : 35 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-130
Objet : Désaffectation et déclassement d'une fraction de la parcelle cadastrée section BM n°824 sise Bois des Courtilleraies en vue de sa cession

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1311-9 et suivants, L. 2121-29 alinéa 1er et L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en son article L. 2141-1
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2022 approuvant le Plan Local d'Urbanisme modifié
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 31 janvier 2023
- Considérant que la commune a engagé depuis près de trois ans une vaste campagne de régularisation foncière visant à protéger et valoriser le patrimoine communal, mais également à mettre en adéquation les découpages fonciers légaux/théoriques avec les découpages physiques/réels observés sur site
- Considérant que cette campagne a permis de mettre en lumière l'utilisation à titre exclusif, par un particulier, d'une fraction de la parcelle BM n° 824, propriété communale
- Considérant en effet qu'une fraction de la parcelle BM n° 824 est clôturée et utilisée par un particulier depuis de très nombreuses années, en bordure d'un espace boisé classé, à proximité des lignes hautes tensions

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-130-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

- Considérant qu'après analyse de la commune, une cession de cette fraction de parcelle audit particulier a été jugée plus pertinente qu'une réintégration « physique » dans le domaine public, dans la mesure où son maintien dans le domaine public ne présente aucune utilité et qu'une telle cession permettra un alignement avec les parcelles cadastrées BM n° 827 et BM n° 828, jusqu'à l'air de retournement et de stationnement faisant elle aussi partie de la vaste parcelle communale cadastré BM n° 824
- Considérant qu'il convient dès lors d'en constater la désaffection
- Considérant qu'il y a lieu en ces termes d'opérer un déclassement du domaine public de cette parcelle afin de la faire entrer dans le domaine privé de la commune en vue de sa cession

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section BM n°824 sise Bois des Courtilleraies à Le Mée-sur-Seine, selon le plan de géomètre ci-annexé, d'une superficie de 51 m².

APPROUVE et PRONONCE en conséquence le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section BM n°824 sise Bois des Courtilleraies à Le Mée-sur-Seine, selon le plan de géomètre ci-annexé et d'une superficie de 51 m², pour la faire entrer dans le domaine privé de la commune en vue de sa cession dans le cadre d'un dossier de régularisation foncière.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes y afférents et effectuer toutes démarches en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

MAIRIE DU MÉE-SUR-SEINE

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

Serge DURAND
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-130-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 31 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 35

VOTE : A l'unanimité - Pour : 35 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-140
Objet : Projet de cession foncière entre la copropriété Les Jardies et la commune

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code de la voirie routière
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
- Considérant l'Assemblée Générale du 14 mai 2019 du syndicat des copropriétaires de la résidence Les Jardies (77250) Le Mée-sur-Seine au cours de laquelle les copropriétaires ont voté à la majorité absolue la cession à l'euro symbolique par la commune de la voirie rue Jean Goujon, parcelle BK 01 pour une contenance de 35 m², ci-annexé
- Considérant l'Assemblée Générale du 15 avril 2021 du syndicat des copropriétaires de la résidence Les Jardies (77250) Le Mée-sur-Seine au cours de laquelle les copropriétaires ont voté à la majorité absolue la cession à l'euro symbolique à la commune d'une partie de la voirie de l'allée Jean-Baptiste Carpeaux, parcelle BK 01 pour une contenance de 111 m² correspondant à la partie de la voie donnant accès à un parking de cette résidence, et la cession à l'euro symbolique par la commune de la voirie allée Jean-Baptiste Carpeaux, parcelle BK 07 pour une contenance de 39 m²
- Considérant que la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2021 a constaté la désaffectation d'une partie de la voirie rue Jean Goujon, parcelle BK 01 pour une contenance de 35 m² et une partie de la voirie allée Jean Baptiste Carpeaux, parcelle BK 07, pour une contenance de 39 m²
- Considérant que la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2021 a prononcé le déclassement d'une partie de la voirie rue Jean Goujon, parcelle BK 01 pour une contenance de 35 m² et une partie de la voirie allée Jean Baptiste Carpeaux, parcelle BK 07, pour une contenance de 39 m²

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-140-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

- Vu le plan de cession établi par COGERAT, géomètres-experts, ci-joint
- Vu l'avis des Domaines en date du 7 décembre 2022, ci-joint
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 31 janvier 2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accepter la rétrocession par le syndic de copropriété de la résidence Les Jardies à la Commune de Le Mée-sur-Seine de la voirie de l'allée Jean-Baptiste Carpeaux, parcelle BK 01 pour une contenance de 111 m² correspondant à la partie de la voie donnant accès à un parking de la résidence, qui sera rétrocédée par le syndic de copropriété de la résidence Les Jardies à la commune au prix de 1 € symbolique, selon le plan ci-annexé.

DÉCIDE de rétrocéder au syndic de copropriété de la résidence Les Jardies une partie de la voirie rue Jean Goujon, parcelle BK 01 pour une contenance de 35 m² au prix de 1 € symbolique et une partie de la voirie allée Jean Baptiste Carpeaux, parcelle BK 07, pour une contenance de 39 m² au prix de 1 € symbolique, selon le plan ci-annexé.

DIT que la Commune de Le Mée-sur-Seine prendra à sa charge les frais de géomètre et les frais notariés liés à ces diverses opérations.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés ainsi que tous documents y afférents.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites aux chapitres correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

MAIRIE DU MÉE-SUR-SEINE (77)

Po
Serge DURAND
Adjoint au Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-140-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9/02/2023

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 février 2023
Date de publication et d'affichage : 3 février 2023 - Nombre de conseillers : En exercice : 35
Présents : 31 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 35

VOTE : A l'unanimité - Pour : 35 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 9 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Christian GENET, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, M. Georges AURICOSTE, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Maxelle THEVENIN, Mme Maggy PIRET, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Angélique DECROS
Etaient excusés représentés : Mme DIOP avait donné pouvoir à M. QUILLAY, M. DESART à M. GENET, M. TOUNKARA à M. VERNIN, Mme GUÉZODJÉ à M. DELOURME

A été nommé secrétaire de séance : M. Renaud POIREL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 13 FEV. 2023
Et Publication du : 14 FEV. 2023

N° : 2023DCM-02-150
Objet : Modification du périmètre du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) par adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29 et L. 2224-31, L. 5211-18 relatif aux modifications statutaires
- Vu l'Arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne
- Vu la Délibération n°2022-64 du Comité syndical du 22 septembre 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
- Vu la Délibération n°2022-85 du Comité syndical du 30 novembre 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la Commune de Melun
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 31 janvier 2023
- Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-150-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constaté, par arrêté inter-préfectoral, les adhésions précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Renaud Poirel
Secrétaire de séance

P/o
Serge DURAND
Adjoint du Maire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20230209-2023DCM-02-150-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023